

## EDITORIAL

### Légitime défense économique

**L**E contrôle de la gestion publique a parfois ses raisons que la raison ignore. La Cour des comptes a sans doute su faire montre d'une grande maturité en évitant de tout divulguer sur l'OCP. Que l'opinion se rassure, le phosphatier n'est plus un angle mort de la transparence comptable depuis pas mal d'années. Le travail de nettoyage bilantiel, conduit depuis l'arrivée de Terrab et ses équipes, a contribué à normaliser pas mal de standards. De toutes les manières, d'autres échéances se sont chargées d'accélérer le processus: les ratings réguliers des agences de notation internationales (S&P, Fitch) et leurs exigences inquisitoires, les prérequis de l'émission obligataire... des exercices qui consistent ouvrir portes, fenêtres et surtout les comptes. Une fois dressé ce tableau, rien n'interdit de rappeler d'autres évidences. Celles qui permettent de mieux expliquer pourquoi protéger le secret des affaires dans le cas d'espèce est un enjeu important.

Le groupe opère dans un domaine stratégique où les arguments qui plaident pour le droit à la confidentialité à l'égard des concurrents et même des clients ne manquent pas. Le faire pour une entreprise qui rapporte plus de 4% du PIB marocain et contribue à plus de 20% de l'export, c'est préserver des emplois, des investissements et surtout permettre au principal champion de lutter à armes égales dans la compétition mondiale. On le sait, l'OCP n'a pas toujours vécu ses stratégies internationales de manière apaisée, pour ne prendre que les épisodes troubles, kenyans ou sud-africains... De nombreux pays se sont arrogés le droit de déployer souvent à leurs profits des mesures qui protègent, qui une industrie, qui un marché, qui une entreprise. Confortant un peu plus l'arrivée de mœurs plus agressives, loin de la béatitude et naïveté commerciale du juste échange. La légitime défense économique justifie dès lors tous les moyens. □

Mohamed BENABID

## IS progressif

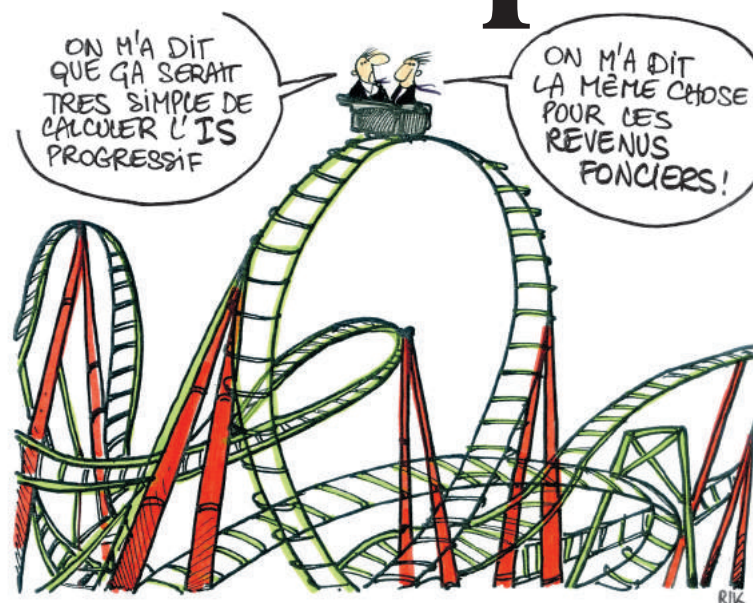
# Le barème à l'export

- Isoler le chiffre d'affaires local de celui réalisé à l'extérieur

- IR foncier: 31 mars, dernier délai pour lever l'option

- Le détail de la circulaire des Impôts

*Voir Analyse pages 4 & 5*



## Les Marocaines font plus de bébés!

**L**A hausse de la fécondité est une vraie énigme. Même le HCP le concède à demi-mot. Jusqu'en 2010, la fécondité reculait d'année en année. Le Maroc était entré en transition démographique. Puis, brusque changement de tendance en 2014, lorsqu'une légère hausse a été entamée et a continué jusqu'en 2018. Ainsi, l'indice synthétique de fécondité annoncé, qui était de l'ordre de 2,21 enfants par femme en 2014 a poursuivi son ascension pour atteindre 2,38 enfants par femme en 2018. □

*Voir page 13*

- Groupe OCP: Des réglages à opérer

*Voir page 6*

- Notariat: La guerre des actes ressurgit à Marrakech!

*Voir pages 8 & 9*

- Big bang numérique à la conservation foncière

*Voir De Bonnes Sources*

## Conseil BAM Alerte sur le déficit budgétaire

*Voir page 2*

## La crise de l'eau s'installe au Maroc

*Voir page 14*